

**PROCÈS-VERBAL  
DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 2 NOVEMBRE  
TENU LE 17 NOVEMBRE 2015**

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 2 novembre 2015 du conseil de la municipalité de Saint-Bonaventure, tenu le mardi 17 novembre 2015, à 20h, dans la salle municipale, sous la présidence de monsieur Félicien Cardin, maire.

Sont aussi présents, les conseillers Gilles Forcier, Raymond Paulhus, Keven Trinque, Marie-Josée Campagna et Guy Lavoie ainsi que madame Claire Côté, secrétaire-trésorière.

Monsieur le conseiller Gabriel Cheeney est absent.

**Quorum**

Les membres du Conseil présents formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

**DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE**

L'état comparatif des activités de fonctionnement au 30 septembre 2014 et 2015 ainsi qu'un estimé budgétaire au 31 décembre 2015 est déposé.

**15-11-21 PROGRAMME PAIR**

Considérant que le comité provincial Pair a démontré à la municipalité de Saint-Bonaventure, lors d'une rencontre tenue le 17 novembre, l'efficacité du programme et son importance pour un milieu ;

Considérant que le comité provincial Pair offre l'équipement nécessaire à la mise en place du programme tout à fait gratuitement, d'une valeur de 20 000 \$;

Considérant que les frais d'entretien du logiciel Pair sont de 2 500 \$ annuellement, qu'une ligne téléphonique est nécessaire pour son fonctionnement au coût approximatif de 600 \$ par année et que les municipalités intéressées par la mise en place du service sur leur territoire sont appelées à contribuer financièrement pour couvrir ces frais d'entretien ainsi que la ligne téléphonique afin que le programme Pair voit le jour dans la MRC de Drummond ;

Considérant que l'organisme porteur du programme Pair assurera sa gestion ;

Considérant que la municipalité de Saint-Bonaventure souhaite, dans ces conditions, la mise en place du programme Pair sur son territoire ;

15-11-21 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Lavoie et unanimement résolu par les conseillers présents :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- que le conseil de la municipalité de Saint-Bonaventure autorise la secrétaire trésorière à signer une entente avec le comité provincial Pair et l'organisme porteur pour la mise en place du service sur son territoire, conditionnellement à ce que les paramètres ci-dessus soient respectés.

- d'autoriser le versement du financement nécessaire à la mise en place du programme Pair. Une somme de 250 \$ sera versée pour sa réalisation afin de couvrir les frais annuels.

PÉRIODE DE QUESTIONS, 20h07 à 20h10

**15-11-22 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

15-11-22

Il est proposé par monsieur le conseiller Keven Trinqué et unanimement résolu par les conseillers présents :

- de lever cette assemblée.

ADOPTÉE

À 20h10, la séance est close.

\_\_\_\_\_  
Félicien Cardin, maire

\_\_\_\_\_  
Claire Côté, secrétaire-trésorière.

Par la présente, je certifie qu'il y a ou y aura des crédits disponibles aux postes budgétaires affectés par la résolution #15-11-21.

\_\_\_\_\_  
Claire Côté, secrétaire-trésorière.

